

## Le Service National Universel SNU

Le service national universel (SNU) est **un projet d'émancipation et d'engagement des jeunes**, complémentaire de l'instruction obligatoire. Sa mise en œuvre vise le renforcement de la cohésion nationale et territoriale, le développement d'une culture de l'engagement et l'accompagnement de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Après une expérimentation en 2019, le SNU est étendu à l'ensemble du territoire national en 2020. Son déploiement est en cours dans le Finistère.

Le SNU s'articule en quatre phases successives :

- phase préalable d'information et de préparation à l'attention des jeunes et de leurs familles ;
- séjour de cohésion de deux semaines fondé sur la mise en activité, effectué **dans la 16e année et/ou après la classe de 3e** ;
- mission d'intérêt général fondée sur des modalités de réalisation variées, d'une **durée de 12 jours ou de 84 heures perlées tout au long de l'année scolaire**, en cohérence avec la construction du projet personnel et professionnel ;
- engagement volontaire fondé sur le développement et la labellisation des dispositifs existants, dont le service civique et les volontaires des corps en uniforme.

En tant qu'organisateur d'accueils collectifs de mineurs ou en rapport avec les ACM pouvant recevoir les jeunes concernés, c'est-à-dire **âgés de 15 à 16 ans**, il est nécessaire de relayer l'information.

Le site officiel [www.snu.gouv.fr](http://www.snu.gouv.fr) pourra vous apporter toute information complémentaire.

**Les inscriptions des jeunes sont à effectuer sur ce site avant le 3 avril 2020.**

**Le séjour de cohésion dans le Finistère se déroulera du 22 juin au 3 juillet 2020 à Plougonvelin.**

Pour encadrer les jeunes volontaires, une équipe d'encadrement est en cours de constitution. A cet effet, on trouvera en pièce jointe **une fiche de poste** pouvant intéresser des animatrices ou des animateurs.

L'inspectrice d'académie,  
directrice des services départementaux  
de l'éducation nationale  
Caroline LOMBARDI-PASQUIER

Le directeur départemental  
de la cohésion sociale  
François-Xavier LORRE